

Réunion n°36 : jeudi 19 octobre 2017 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Pascal Chiron.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 7 septembre à l'unanimité (11).

1 – Ordre du jour soumis à délibération :

Personnels municipaux : Point sur les besoins de renforcement après les constats de rentrée.

Constat d'une fréquentation importante en garderie (autour de 30 enfants), les lundis et mardis soirs ainsi que les jeudis et vendredis matins. Présence de 50 enfants aux TAP du vendredi de 15h15 à 16h15, le renfort d'une 3^{ème} personne est nécessaire.

Projet de renforcer le personnel, les lundis et mardis soir de 16h15 à 17h30, les jeudis et vendredis matin de 7h30 à 9h50, soit 5h10 par semaine. Il est proposé à Mme Sandrine Heap un allègement de ses charges d'entretien et de l'accompagnement du transport scolaire. L'agent technique communal, M. Alain Fay, ne souhaite plus exercer une activité de surveillance à la cantine. Proposition de créer un poste supplémentaire à l'école regroupant une partie de l'accompagnement du transport scolaire, l'entretien de l'école (hors cantine et garderie), l'activité de surveillance sur le temps de cantine et les TAP. Cela représente 13.74 heures hebdomadaires sous forme d'un contrat allant du 1^{er} octobre 2017 au 31 août 2018. *Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).*

Mme Marine Decottignies est recrutée pour exercer cette mission.

Demande de 2 familles pour la prise en charge du transport scolaire :

Suite à la décision du Département d'appliquer strictement son régime tarifaire, des familles sont amenées à payer ce service, gratuit auparavant. C'est le cas des familles scolarisant leur enfant dans leur commune de résidence.

2 familles de Chavannes ont adressé une lettre à la commune pour demander une prise en charge du coût. On ne sait pas si une demande a été adressée au Département, responsable de ce service. Cette situation concerne des dizaines de familles sur les 3 communes, habitant dans des quartiers périphériques. Ce service a été mis en place par le Département en 1995 pour favoriser le développement du RPI qui venait d'être créé. L'originalité du dispositif est la desserte de certains quartiers des communes. Tous les quartiers ne sont pas concernés (les Egrèves, les Près verts...). Sur d'autres territoires, il est rare que de trouver un ramassage scolaire dans les quartiers périphériques. Conséquence de la nouvelle situation, certaines familles ont décidé de renoncer au service et gérer elles-mêmes le transport scolaire mais les horaires de classe identiques des écoles de Bren et Chavannes posent problème lorsque des enfants sont scolarisés dans les 2 écoles. Absence de bilan de fréquentation précis à cette rentrée, on suppose une réduction de la fréquentation du bus. Il n'y a pas de visibilité sur l'avenir sur une évolution de la position de la Région qui prend le relais du Département pour la compétence « Transports scolaires » à compter du 1^{er} janvier 2017. S'il y a moins d'enfants lors du ramassage dans les quartiers, le service pourrait évoluer vers une desserte directe d'école à école.

Après débat, à l'unanimité (11), le conseil municipal décide de répondre défavorablement à la demande des familles. Afin d'améliorer la possibilité pour une famille de chercher successivement ses enfants à l'école de Bren et à l'école de Chavannes, la mairie s'engage à agir pour obtenir un décalage des horaires de fin de classe le soir, pour la prochaine rentrée scolaire.

Une lettre sera adressée aux pétitionnaires.

Demande d'une famille concernant le stationnement de véhicules devant son domicile :

Courriel adressé au conseil municipal par une famille résidant route de Tain, gênée par les bruits de véhicules, les nuits de dancing.

Cette interpellation de la commune n'est pas nouvelle. Il y a 2 ans, nous étions sollicités pour la mise en place de jardinières pour protéger les entrées. Nous avons alors écrit au gérant du dancing pour qu'il veuille au respect du non stationnement devant les entrées.

Le Maire informe les conseillers que depuis 3 semaines, le dancing fonctionne une 3^{ème} nuit hebdomadaire, celle du jeudi au vendredi.

Après débat, à l'unanimité (11), le conseil municipal décide d'améliorer la protection des entrées des maisons gênées par le stationnement des véhicules, par la mise en place de rochers. Il s'agit d'une disposition expérimentale. Les rochers sont susceptibles d'être remplacés par du mobilier urbain par la suite.

Concernant l'ouverture du dancing, une 3^{ème} nuit hebdomadaire, le conseil municipal, à l'unanimité (11), décide d'indiquer sa désapprobation au gérant du dancing, compte tenu des nuisances créées pour le sommeil des riverains.

Adhésion d'une nouvelle commune au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune :

La commune de Ponsas demande à adhérer au SIEV au 1^{er} janvier 2018 en substitution d'un prestataire privé. Le réseau de Ponsas a une longueur de 5km, le réseau du SIEV a une longueur de 515km. Alimentation possible depuis le Puits des Blaches à Chantermerle les Blés dont le taux d'utilisation est de 18% (marge d'exploitation importante).

Avis favorable du conseil municipal à l'unanimité (11).

Assemblée générale de l'association cantine garderie, le mardi 19 septembre, à la salle associative de Marsaz.

Compte rendu. Bilan des activités 2016-2017. Situation financière satisfaisante malgré des impayés persistants. Prix du repas 3.40€ (acheté 3.42€), 17300 repas par an, hausse de la fréquentation des garderies. Satisfaction de la prestation du traiteur qui s'engage dans une démarche bio. Renouvellement du bureau. Reversements aux communes : 2000€ pour la garderie pour chaque commune. Remerciement à l'association pour son investissement, sa gestion et la qualité de ses relations avec la commune.

Acceptation de cette somme (don) de l'association à l'unanimité (11).

L'adjoint aux affaires scolaires et le Maire indiquent qu'une réflexion est en cours entre les 3 mairies et l'association, pour une gestion directe des communes (achats des repas et facturation). Cela répondrait aux incertitudes sur la présence de parents bénévoles à moyen terme et permettrait d'agir plus efficacement pour supprimer les impayés (recouvrement assuré par le percepteur). Une réunion est prévue début novembre.

Ecole de Bren :

Demande de subvention exceptionnelle pour le financement d'un séjour découverte. Les enseignants des classes de CE2, CM1 et CM2 (68 enfants) souhaitent organiser un séjour de 4 jours, au cours de l'année scolaire. Ce projet est intéressant. Son coût s'élève à 17000€. L'association des parents d'élèves, la Marelle, participe ainsi que les coopératives des écoles. Une tombola a été organisée. Les familles sont sollicitées à hauteur de 120€ par enfant. L'école de Bren demande aux 3 communes une aide financière globale de 1950€.

Pour rappel, la commune prend en charge chaque année, en sus de l'amortissement des investissements, les frais de fonctionnement des écoles (personnels communaux, consommables...), un forfait de 71€ par enfant pour les frais pédagogiques (45€ en moyenne constaté

dans beaucoup d'autres communes) ainsi que le coût résiduel des TAP (aide de l'Etat et participation des familles, déduites). Il y a 2 ans, la commune avait participé au financement d'un séjour neige pour un montant de 315€, nous avons convenu que c'était exceptionnel.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (9 pour et 2 contre) d'octroyer une aide de 325€.

Une lettre sera adressée à l'école de Bren pour signifier cette aide. Il sera demandé de communiquer le budget du séjour.

Urbanisme :

Suite à une récente rencontre des propriétaires de la parcelle située face à l'église, il est proposé de les recontacter afin d'étudier un projet d'acquisition. *Accord de principe du conseil municipal, à l'unanimité (11).*

Elagage :

Des branches de sapin débordent sur la voie publique, rue de l'église, gênant le passage des véhicules, masquant partiellement les points d'éclairage public et les panneaux de signalisation. Afin de permettre l'élagage des branches, il est proposé de prendre une délibération pour ce travail. Le coût des travaux serait mis à la charge du propriétaire régulièrement sollicité, ainsi que la loi le permet.

Accord du conseil municipal à l'unanimité (11).

2 - Informations :

Communauté d'Agglomération Arche Agglo :

Conseil des Maires du 13 septembre 2017 : harmonisation des statuts (compétences obligatoires, compétences optionnelles, compétences facultatives), schéma de mutualisation.

Conseil d'agglomération du 19 septembre 2017 : FINANCES : budget supplémentaire ; FISCALITE : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, TEOM exonération, Taxe d'habitation abattement pour charges de familles (augmentation de la TH pour les habitants de l'ex Pays de l'Herbasse) ; RESSOURCES HUMAINES : modification du tableau des effectifs ; COHESION SOCIALE et SERVICES à la POPULATION : avis schéma départemental Drôme accessibilité aux services publics locaux, avenant n°1 à la convention avec le Centre Socioculturel de Tournon pour l'animation d'un projet séniors ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : convention portage programme Leader Ardèche Verte, dissolution du syndicat mixte Rovaltain répartition de l'excédent, avis PLU de Tournon ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : avenant convention ML Drôme des Collines, vente de terrain ZA de Saint Vincent ; TOURISME : dissolution de l'EPIC du Pays de Saint Félicien, liaison Viarhônga - gare du train de l'Ardèche ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : modification périmètre Programme d'actions et de prévention contre les inondations ; BATIMENT TRAVAUX : acquisition maison Quiblier, marché d'acquisition de véhicules, adhésion aux groupements de commande pour l'achat d'électricité ; ADMINISTRATION GENERALE : modification statuts du SDE de l'Ardèche, désignation d'un représentant au comité syndical, rapport définitif de la cour des comptes.

Conseil d'agglomération du 11 octobre 2017 : FINANCES : fonds de concours Margès Chanos Curson Marsaz Lemps et Etables, subvention club d'aviron, subvention jeunes agriculteurs Ardèche ; ORDURES MENAGERES : attribution des marchés ; RESSOURCES HUMAINES : mise à disposition personnels par le SIABH auprès d'Arche Agglo ; COHESION SOCIALE et SERVICES à la POPULATION : avis sur le schéma départemental de la Drôme pour l'accessibilité aux services publics ; AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : Contrat Ambition Région ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : soutien commune de Chavannes, renforcement électrique ZA des Sables de Saint Donat ; TOURISME : rapport d'activité de la SPL ; ENVIRONNEMENT RIVIERES : Plan Climat Air Energie Territorial ; BATIMENT TRAVAUX : demande subvention MJC/CS/ALSH à Tain l'Hermitage, travaux maison de Montgolfier à Tournon attribution des marchés.

Travaux voirie rue de la salle des fêtes :

Débutés le 11 septembre, ils ont été interrompus début octobre pour permettre le changement d'une conduite d'eau potable. Ils ont repris ensuite avec la pose des bordures de trottoirs.

Conseil d'école : Compte rendu du CE réuni à Bren, le 17 octobre. Ordre du jour : Présentation de l'équipe enseignante, des autres personnels et des représentants des parents d'élèves, point sur les effectifs, modification du règlement intérieur, compte des 3 coopératives, projets des classes pour 2017-2018, activités pédagogiques complémentaires, communication école mairie, remerciements, dates des 2 prochains conseils d'école, organisation du retour à 4 jours pour la rentrée 2018, règlement car RPI.

Association la Marelle, parents d'élèves du RPI : Compte rendu assemblée générale du 19 septembre. Bilan des activités 2016-2017, bonne saison, dynamique des projets, situation financière satisfaisante. Points sur les activités 2017-2018. Fête de l'école 2018. Renouvellement du bureau.

Ombrelles photovoltaïques :

La structure Energy Rhône Valley chargée de projets énergétiques en lien avec le syndicat SDED recherche des lieux publics pouvant accueillir 600m2 de panneaux. Un projet a été esquissé sur le site du complexe sportif, avec couverture partielle du nord du terrain de boules et de l'espace vert. L'investissement est pris en charge à 100% par la structure.

Urbanisme :

Demande : Permis de construire de M. Simon Dumas, pour l'agrandissement de sa maison, rue des Gourras.

Accord : Déclaration Préalable DP de Mme Valérie Ducreux, pour la construction d'une piscine, rue du 15 juin 1944. DP de Mme Cindy Dubois et M. Mathieu Pichot, pour la construction d'une piscine, rue du 19 mars 1962.

Divers :

Fête d'Halloween organisée par l'association Sports et Loisirs, sur le site de l'étang du Mouchet, le samedi 28 octobre en soirée.

Cérémonie anniversaire du samedi 11 novembre à 11h devant le monument aux morts suivie du repas des aînés.

Concert à la salle des fêtes, le samedi 25 novembre en soirée, organisé conjointement par la bibliothèque et l'association Sports et Loisirs.

Projet d'Arche Agglo de déviation du ruisseau de la Veauene pour qu'elle ne traverse plus l'étang. Le ruisseau contournerait l'étang côté Château.

Prochain conseil municipal le jeudi 16 novembre à 20h30.